

Activité partielle en 2011

ACTIVITE PARTIELLE / PARIS

q Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011, 38 autorisations de recours à l'activité partielle ont été accordées à Paris au titre d'une conjoncture économique défavorable.

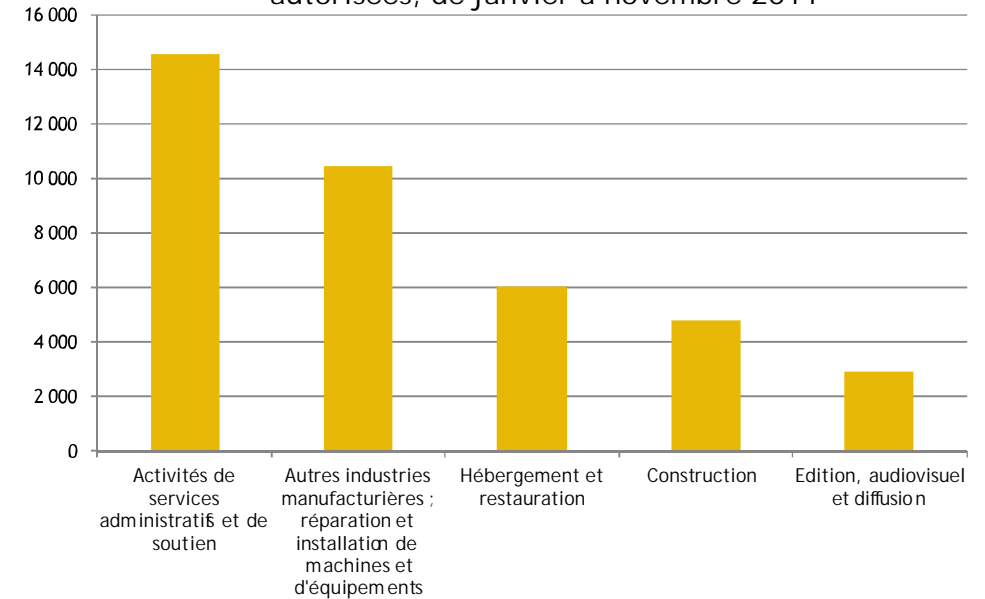
q Elles correspondent à plus de 46 560 heures de travail ainsi autorisées à être chômées.

q Ce volume est encore supérieur à la situation précédant le retournement conjoncturel de l'été 2008, mais seules quelques secteurs d'activité continuent à solliciter cette mesure.

q Les activités de services administratifs et de soutien, ainsi que les autres industries manufacturières / réparation et installation de machines et d'équipements concentrent en effet à eux-seuls plus la moitié des heures autorisées en 2011.

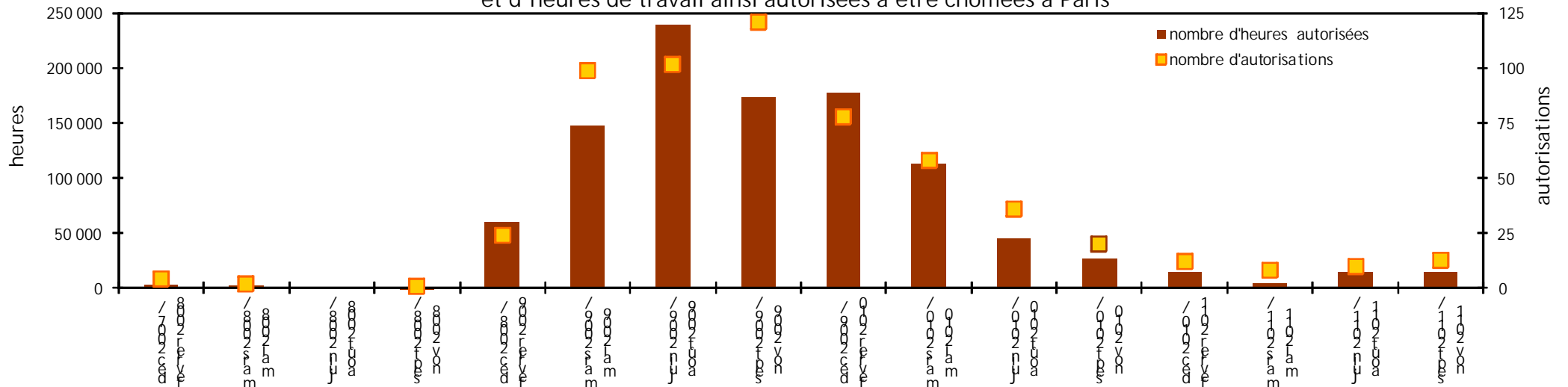
q L'importance des heures de travail autorisées à être chômées pour une agence d'intérim, un fabricant d'instruments de musique dont le siège social est situé à Paris et plusieurs voyageurs, expliquent cette répartition.

Secteurs d'activité qui concentrent le plus d'heures autorisées, de janvier à novembre 2011



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

Nombre d'autorisations de recours à l'activité partielle accordées de décembre 2007 à novembre 2011 et d'heures de travail ainsi autorisées à être chômées à Paris



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

ACTIVITE PARTIELLE / Seine-et-Marne

q Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011, 76 autorisations de recours à l'activité partielle ont été accordées en Seine-et-Marne au titre d'une conjoncture économique défavorable.

q Elles correspondent à 357 800 heures de travail ainsi autorisées à être chômées.

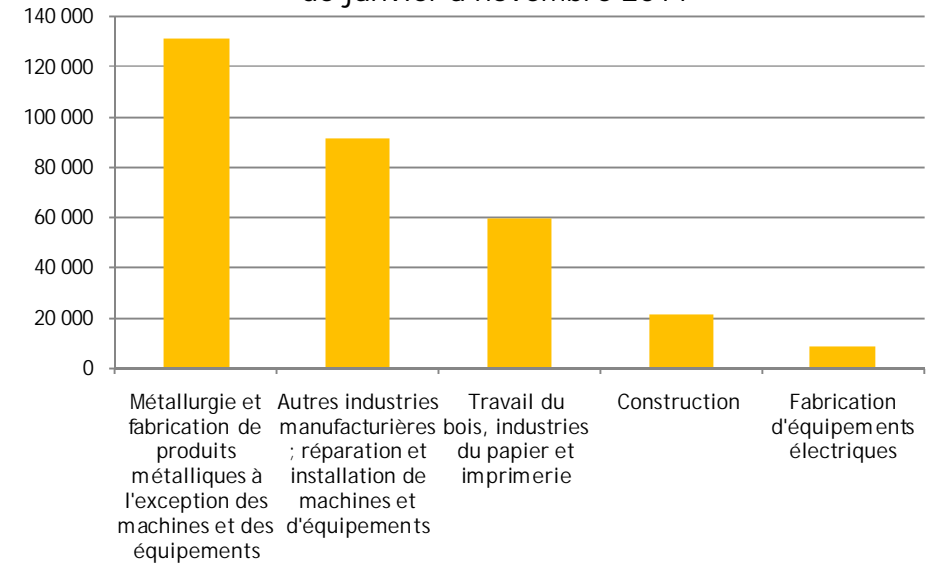
q Depuis 6 mois, ce volume est comparable à la situation précédant le retournement conjoncturel de l'été 2008 en Seine-et-Marne (à l'exception de quelques autorisations importantes, en nombre d'heures, accordées en mai dernier).

q Le taux départemental de recours autorisé à l'activité est, en 2011, deux fois supérieur à la moyenne régionale (0,8 heure pour 1 000 travaillées, contre 0,4 en Ile-de-France).

q Avec 39 % des heures autorisées à être chômées depuis janvier 2011, le secteur de la métallurgie est de loin celui ayant le plus sollicité l'activité partielle localement.

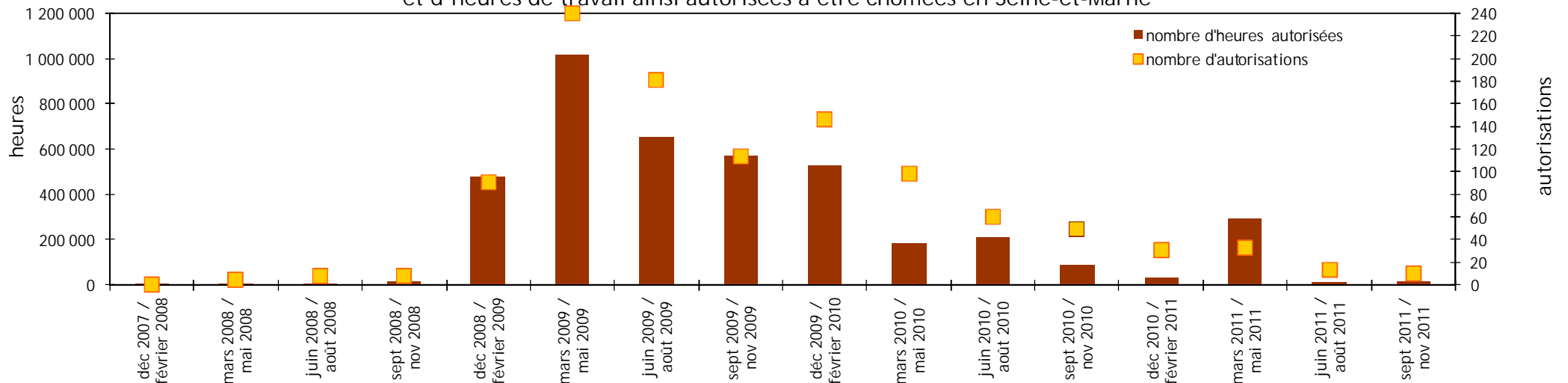
q Proportionnellement au nombre de salariés en poste localement, ce secteur affiche logiquement le plus fort taux de recours autorisé à l'activité partielle (15 heures pour 1 000), suivi des industries du papier / imprimerie (12 pour 1 000).

Secteurs d'activité qui concentrent le plus d'heures autorisées, de janvier à novembre 2011



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

Nombre d'autorisations de recours à l'activité partielle accordées de décembre 2007 à novembre 2011 et d'heures de travail ainsi autorisées à être chômées en Seine-et-Marne



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

ACTIVITE PARTIELLE / Seine-et-Marne

q Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011, 76 autorisations de recours à l'activité partielle ont été accordées en Seine-et-Marne au titre d'une conjoncture économique défavorable.

q Elles correspondent à 357 800 heures de travail ainsi autorisées à être chômées.

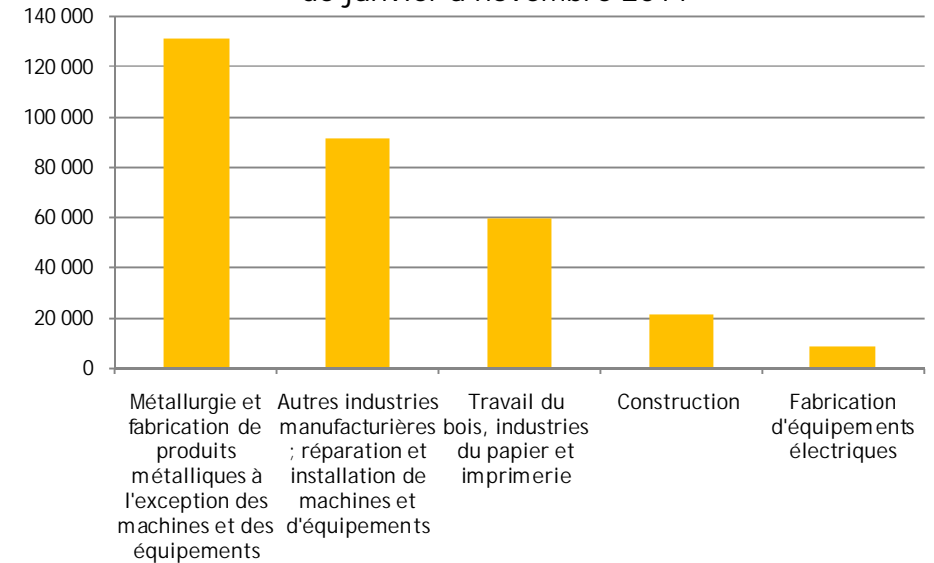
q Depuis 6 mois, ce volume est comparable à la situation précédant le retournement conjoncturel de l'été 2008 en Seine-et-Marne (à l'exception de quelques autorisations importantes, en nombre d'heures, accordées en mai dernier).

q Le taux départemental de recours autorisé à l'activité est, en 2011, deux fois supérieur à la moyenne régionale (0,8 heure pour 1 000 travaillées, contre 0,4 en Ile-de-France).

q Avec 39 % des heures autorisées à être chômées depuis janvier 2011, le secteur de la métallurgie est de loin celui ayant le plus sollicité l'activité partielle localement.

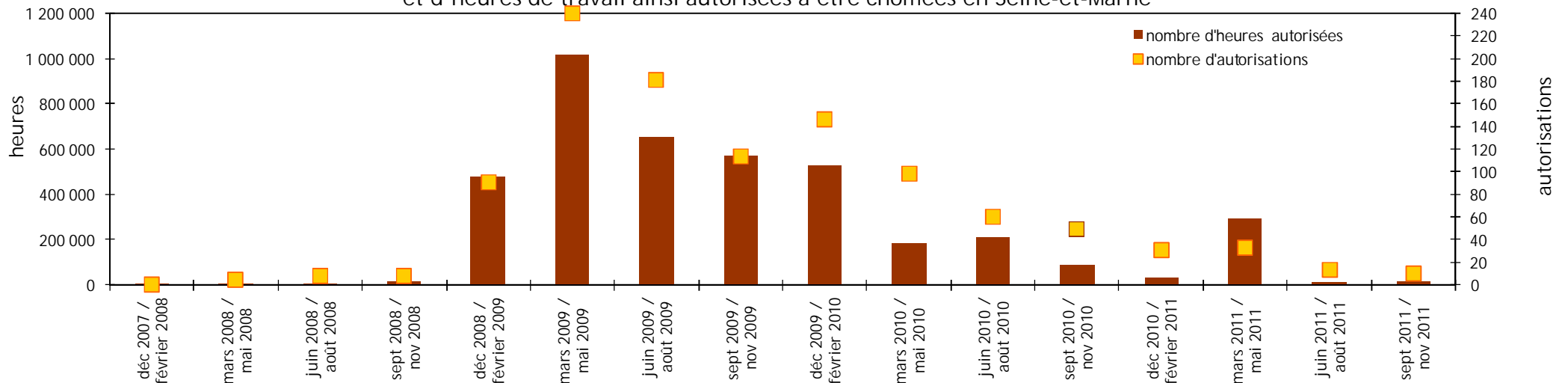
q Proportionnellement au nombre de salariés en poste localement, ce secteur affiche logiquement le plus fort taux de recours autorisé à l'activité partielle (15 heures pour 1 000), suivi des industries du papier / imprimerie (12 pour 1 000).

Secteurs d'activité qui concentrent le plus d'heures autorisées, de janvier à novembre 2011



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

Nombre d'autorisations de recours à l'activité partielle accordées de décembre 2007 à novembre 2011 et d'heures de travail ainsi autorisées à être chômées en Seine-et-Marne



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

ACTIVITÉ PARTIELLE / YVELINES

q Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011, 79 autorisations de recours à l'activité partielle ont été accordées dans les Yvelines au titre d'une conjoncture économique défavorable.

q Elles correspondent à 1 148 200 heures de travail ainsi autorisées à être chômées, soit 45,5 % du total régional.

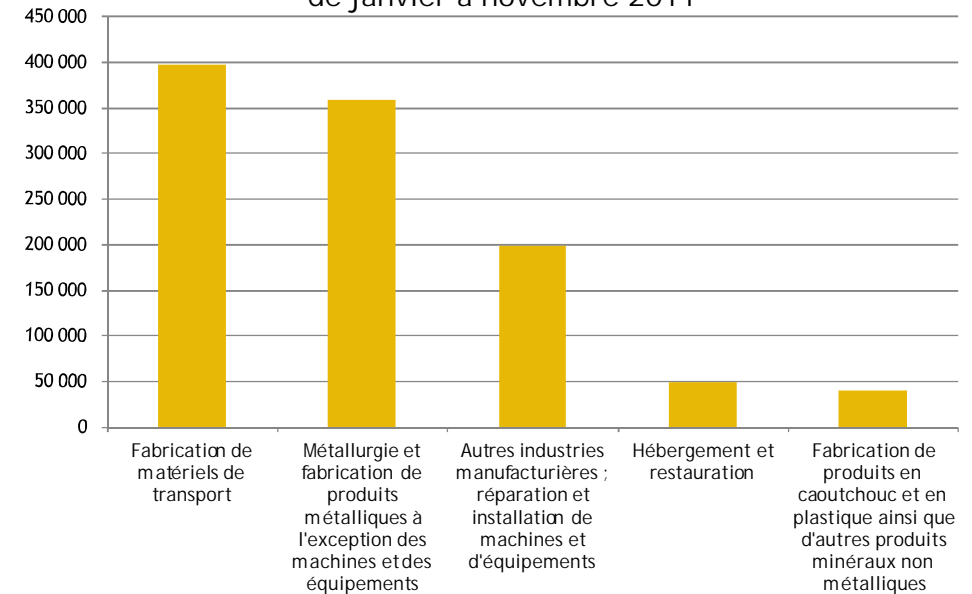
q Ce volume est encore très supérieur à la situation précédant le retournement conjoncturel de l'été 2008, sans toutefois atteindre les niveaux observés au second semestre 2009.

q Le département affiche le plus fort taux de recours autorisé à l'activité partielle en 2011 : 2,3 heures pour 1 000 travaillées, contre 0,5 en moyenne en Ile-de-France.

q La fabrication de matériel de transport (industrie automobile essentiellement), concentre le plus d'heures autorisées localement en 2011.

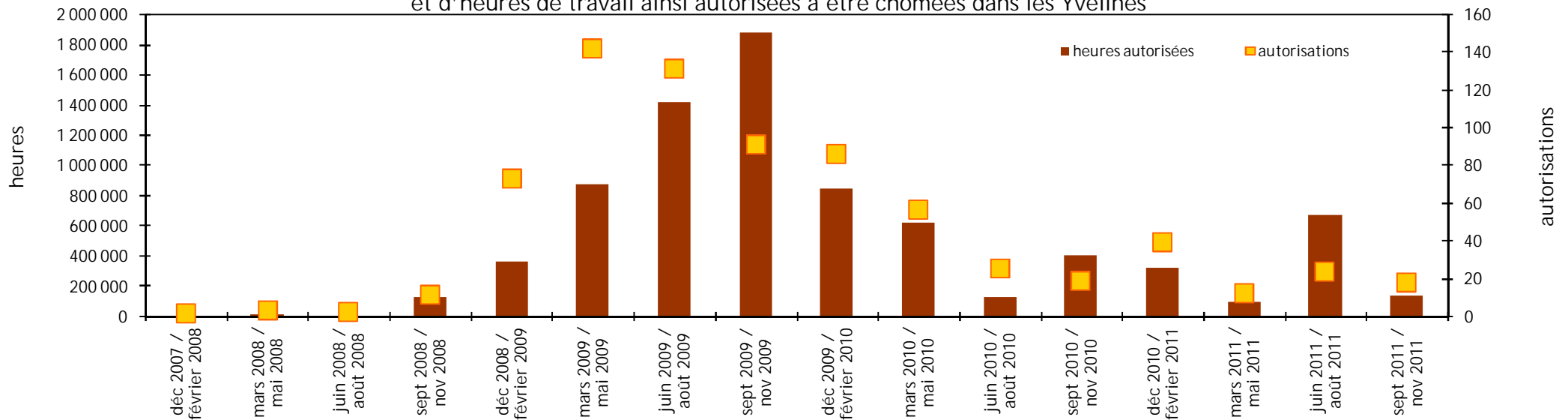
q Proportionnellement à l'emploi salarié, les plus forts taux de recours autorisé à l'activité partielle sont toutefois enregistrés dans d'autres secteurs (métallurgie surtout, et fabrication plastique/caoutchouc et autres industries manufacturières).

Secteurs d'activité qui concentrent le plus d'heures autorisées, de janvier à novembre 2011



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

Nombre d'autorisations de recours à l'activité partielle accordées de décembre 2007 à novembre 2011 et d'heures de travail ainsi autorisées à être chômées dans les Yvelines

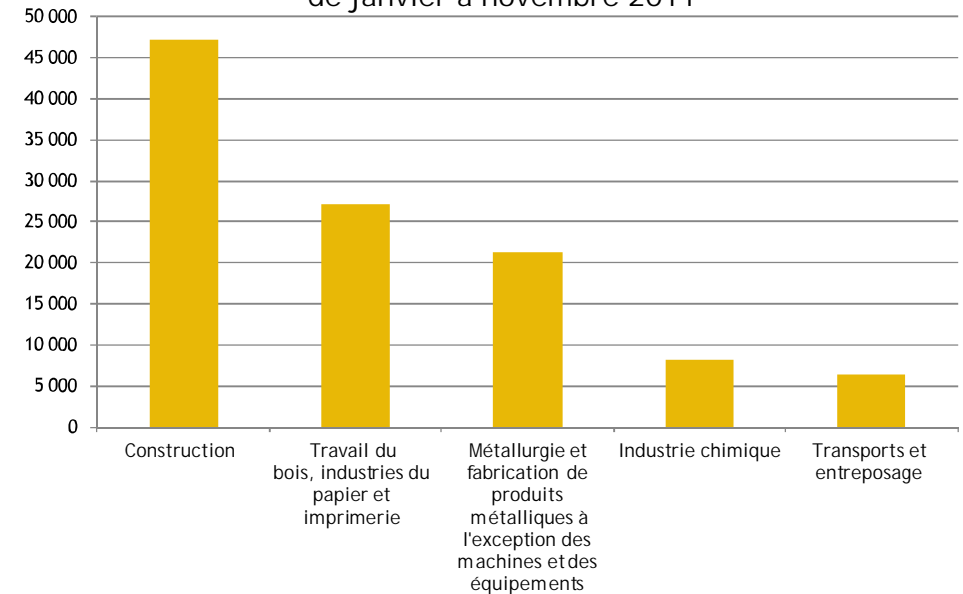


Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

ACTIVITÉ PARTIELLE / ESSONNE

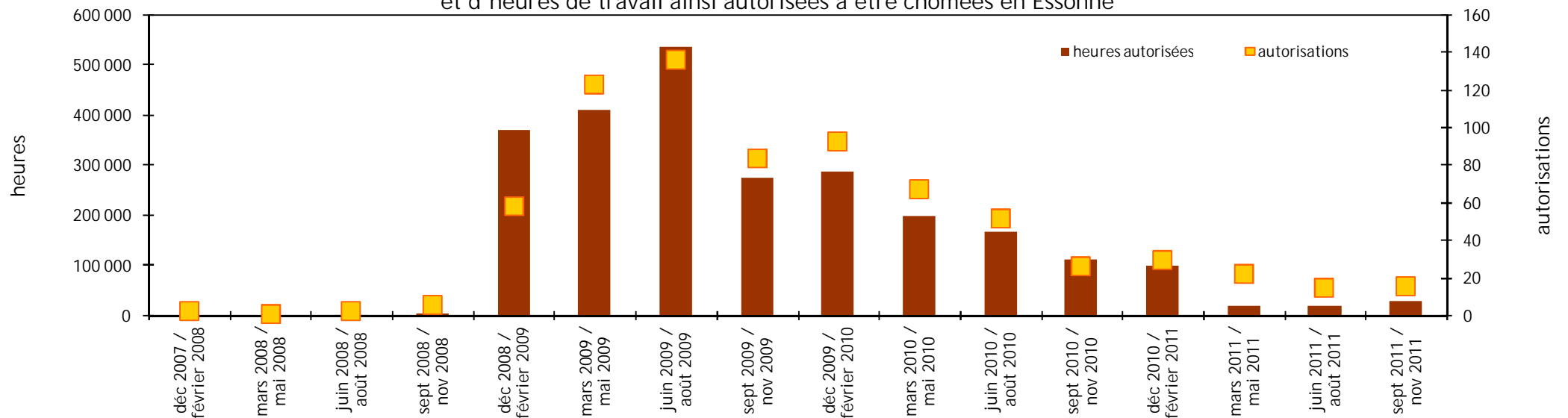
- q Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011, 70 autorisations de recours à l'activité partielle ont été accordées en Essonne au titre d'une conjoncture économique défavorable.
- q Elles correspondent à 160 700 heures de travail ainsi autorisées à être chômées.
- q Ce volume est stabilisé à un très bas niveau depuis le début de l'année 2011.
- q Le département affiche un taux de recours autorisé à l'activité partielle inférieur à la moyenne régionale en 2011 (0,4 heure pour 1 000 travaillées, contre 0,5 en moyenne), avec toutefois de fortes disparités sectorielles.
- q La construction concentre en effet le plus d'heures autorisées localement en 2011. Son taux de recours est néanmoins inférieur à 1,5 heures autorisées pour 1000 heures de travail alors qu'il est supérieur à 5 dans l'imprimerie, dans la métallurgie et dans l'industrie chimique.

Secteurs d'activité qui concentrent le plus d'heures autorisées, de janvier à novembre 2011



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

Nombre d'autorisations de recours à l'activité partielle accordées de décembre 2007 à novembre 2011 et d'heures de travail ainsi autorisées à être chômées en Essonne



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

L'ACTIVITE PARTIELLE / HAUTS DE SEINE

q Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011, 50 autorisations de recours à l'activité partielle ont été accordées à Paris au titre d'une conjoncture économique défavorable. Elles correspondent à 106 900 heures de travail ainsi autorisées à être chômées.

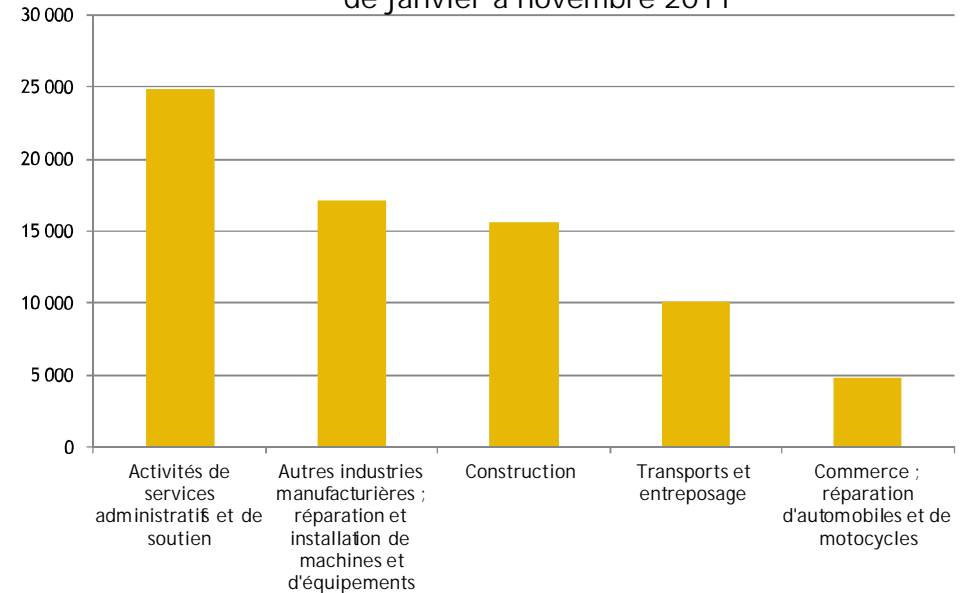
q Le volume d'heures reste très faible par rapport à 2009 et à début 2010. Il est équivalent à celui de 2008, avec toutefois un plus grand nombre de procédures.

q Après Paris, le département affiche le plus faible taux de recours autorisé à l'activité partielle (0,1 heure pour 1 000 travaillées, contre 0,5 en moyenne).

q Les services administratifs et de soutien concentrent le plus d'heures autorisées en 2011 ; eu égard à l'emploi salarié départemental de ce secteur, le taux de recours autorisé est toutefois relativement faible (0,2 heures pour 1 000).

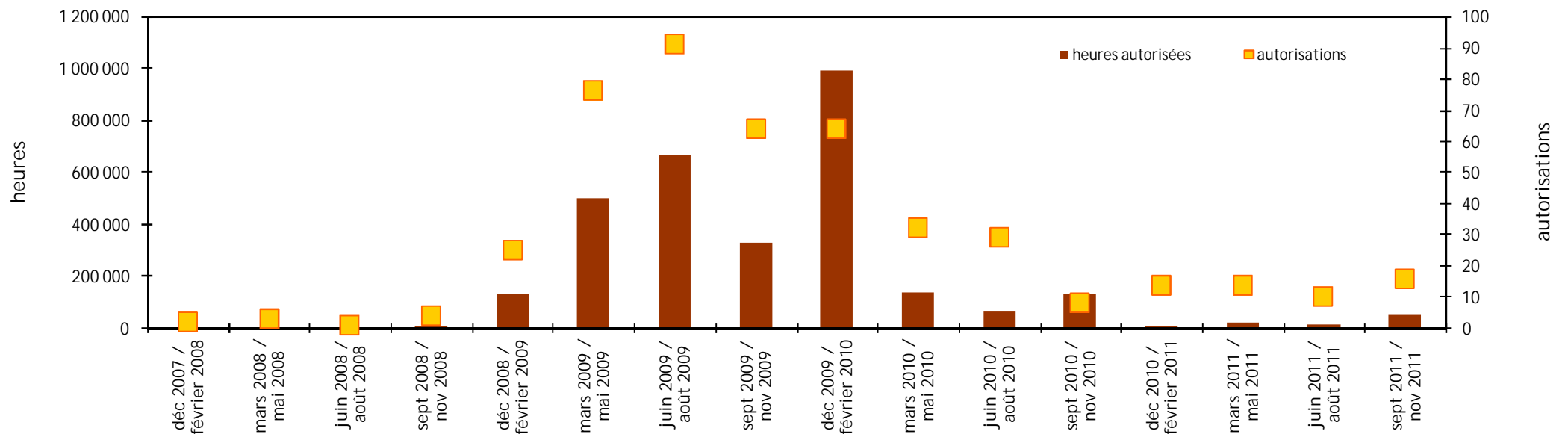
q Ce sont les industries manufacturières / réparation et installation de machines et d'équipement qui affichent le plus fort taux départemental de recours autorisé, avec 3,2 heures pour 1 000 heures travaillées.

Secteurs d'activité qui concentrent le plus d'heures autorisées, de janvier à novembre 2011



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

Nombre d'autorisations de recours à l'activité partielle accordées de décembre 2007 à novembre 2011 et d'heures de travail ainsi autorisées à être chômées dans les Hauts-de-Seine



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

ACTIVITÉ PARTIELLE / Seine-Saint-Denis

q Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011, 74 autorisations de recours à l'activité partielle ont été accordées à Paris au titre d'une conjoncture économique défavorable.

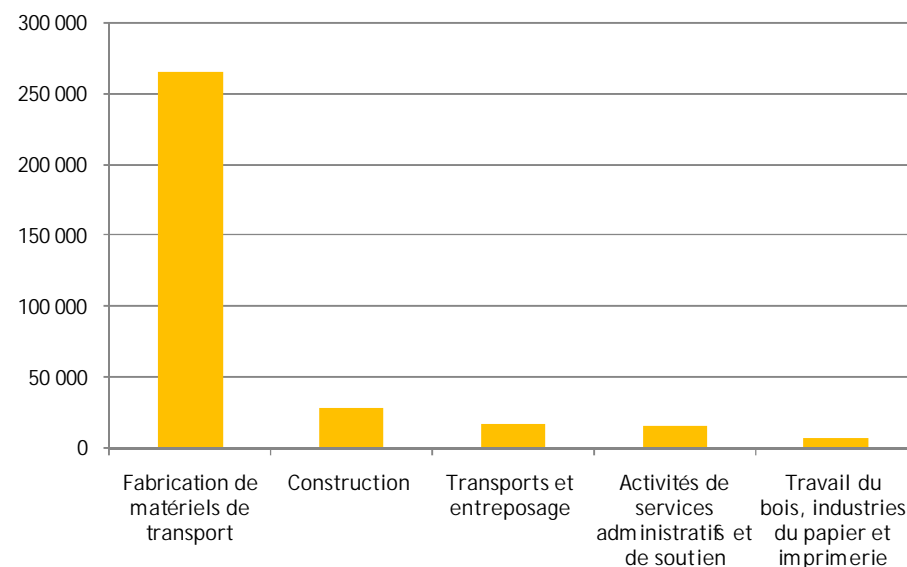
q Elles correspondent à 372 250 heures de travail ainsi autorisées à être chômées.

q Ce volume est encore très supérieur à la situation précédant le retournement conjoncturel de l'été 2008 et cette mesure demeure encore fortement sollicitée sur la période récente.

q 3 heures d'activité partielle autorisées sur 4 en 2011 l'ont été au bénéfice de la fabrication de matériels de transport (quasi exclusivement PSA /Aulnay). Contrairement aux deux années précédentes, le taux de recours autorisé à l'activité partielle pour ce secteur est plus élevé en Seine-Saint-Denis que dans les Yvelines (resp. 30,5 et 9,1 heures autorisées pour 1 000 heures de travail).

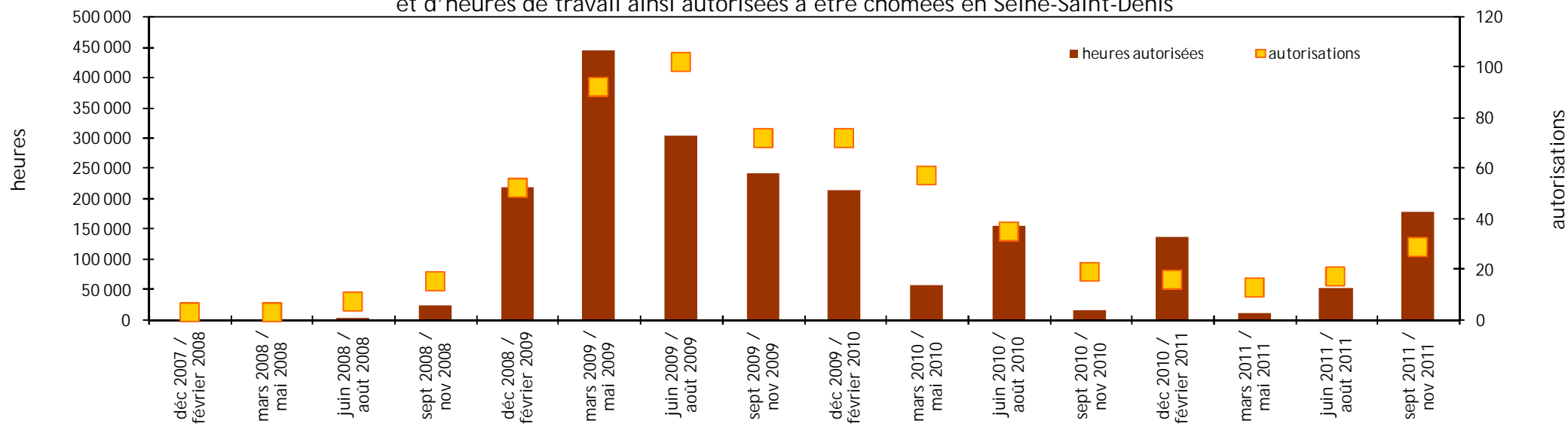
q Compte tenu du peu d'heures d'activité partielle autorisées dans les autres secteurs d'activité, le taux de recours moyen du département n'est que très légèrement supérieur à la moyenne régionale en 2011 (0,7 heure pour 1 000, contre 0,5 en moyenne).

Secteurs d'activité qui concentrent le plus d'heures autorisées, de janvier à novembre 2011



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

Nombre d'autorisations de recours à l'activité partielle accordées de décembre 2007 à novembre 2011 et d'heures de travail ainsi autorisées à être chômées en Seine-Saint-Denis



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

ACTIVITÉ PARTIELLE / Val-de-Marne

q Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011, 42 autorisations de recours à l'activité partielle ont été accordées dans le Val-de-Marne au titre d'une conjoncture économique défavorable.

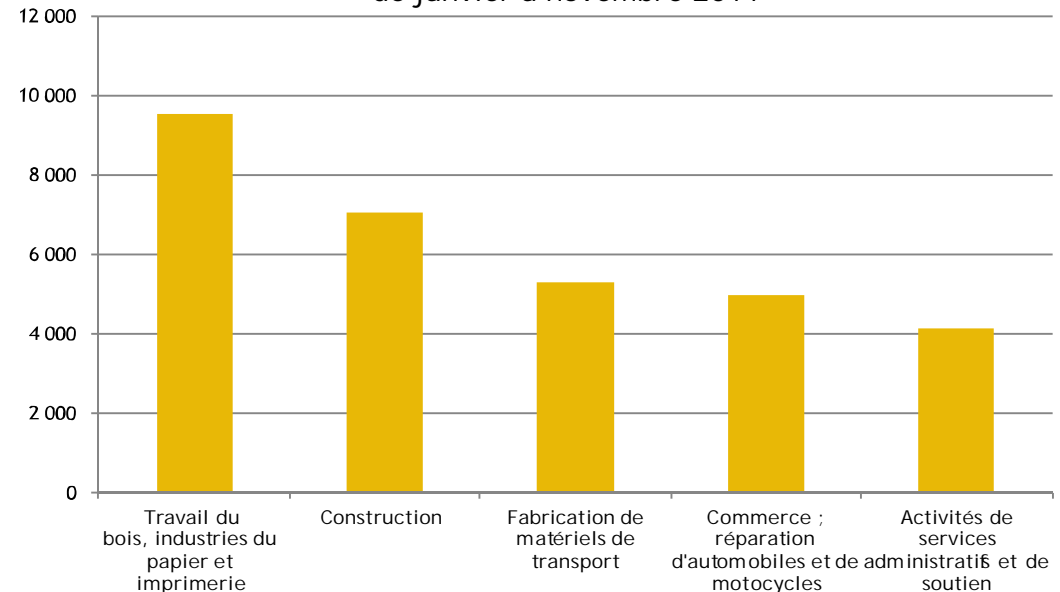
q Elles correspondent à 65 800 heures de travail ainsi autorisées à être chômées.

q Depuis près d'un an, les volumes d'heures autorisées mensuellement dans ce département sont très faibles, équivalents à ceux observés avant le retournement conjoncturel de l'été 2008.

q Le taux de recours autorisé à l'activité partielle est très nettement inférieur à la moyenne régionale en 2011 (0,1 heure pour 1 000, contre 0,5) et aucun secteur d'activité n'affiche un taux supérieur à 3,5 pour 1 000.

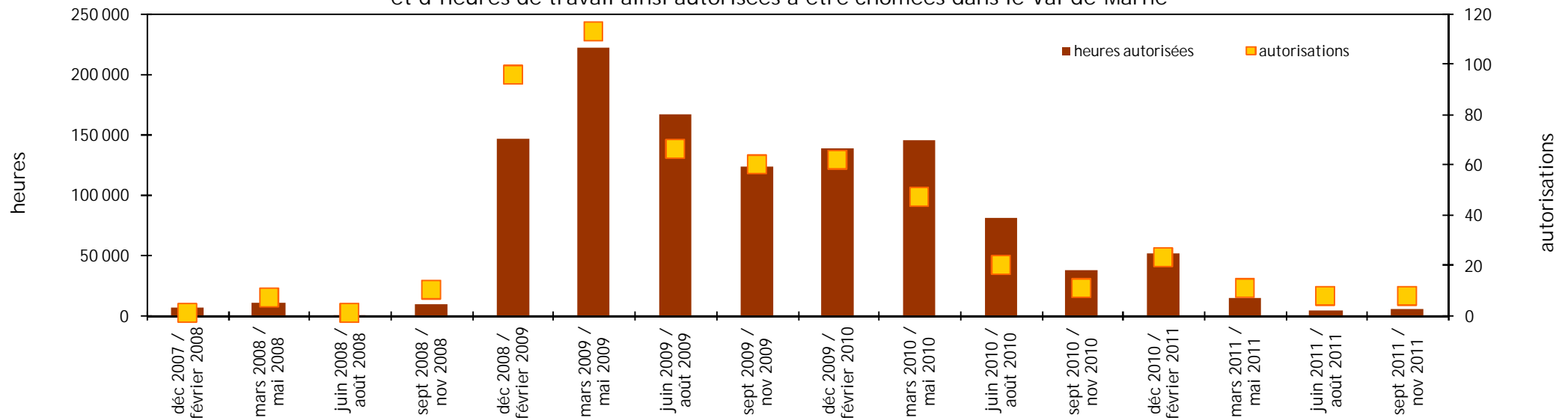
q Seul secteur à avoir été autorisé en 2011 à plus de 8 000 heures chômées, les industries du papier et de l'imprimerie affichent également le taux de recours autorisé le plus élevé, avec 3,4 heures pour 1 000. Suivent la fabrication de matériel de transport et la métallurgie (resp. 3,2 heures et 1,2 heures pour 1 000).

Secteurs d'activité qui concentrent le plus d'heures autorisées, de janvier à novembre 2011



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

Nombre d'autorisations de recours à l'activité partielle accordées de décembre 2007 à novembre 2011 et d'heures de travail ainsi autorisées à être chômées dans le Val-de-Marne



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

ACTIVITE PARTIELLE / Val-d'Oise

q Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011, 103 autorisations de recours à l'activité partielle ont été accordées à Paris au titre d'une conjoncture économique défavorable.

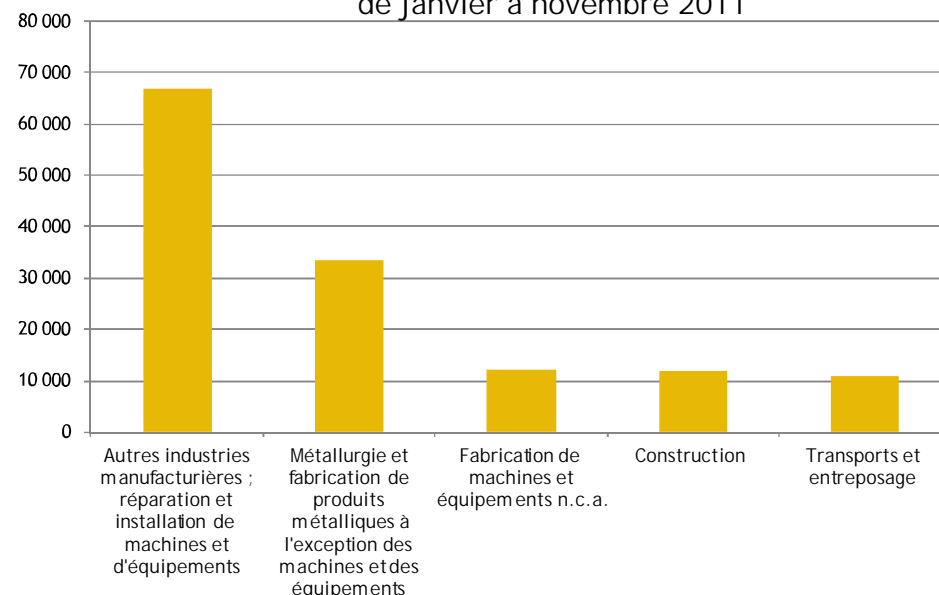
q Elles correspondent à 266 250 heures de travail ainsi autorisées à être chômées.

q Depuis l'automne 2009, le nombre d'autorisations de recours à cette mesure n'a cessé de diminuer dans le Val-d'Oise, même si les volumes d'heures correspondants n'ont pas encore retrouvé les très bas niveaux antérieurs au retournement conjoncturel de l'été 2008.

q Nettement supérieur l'an passé, le taux départemental de recours est proche de la moyenne régionale en 2011 : 0,7 heures autorisées à être chômées pour 1 000 heures de travail (contre 0,5 en moyenne en Ile-de-France).

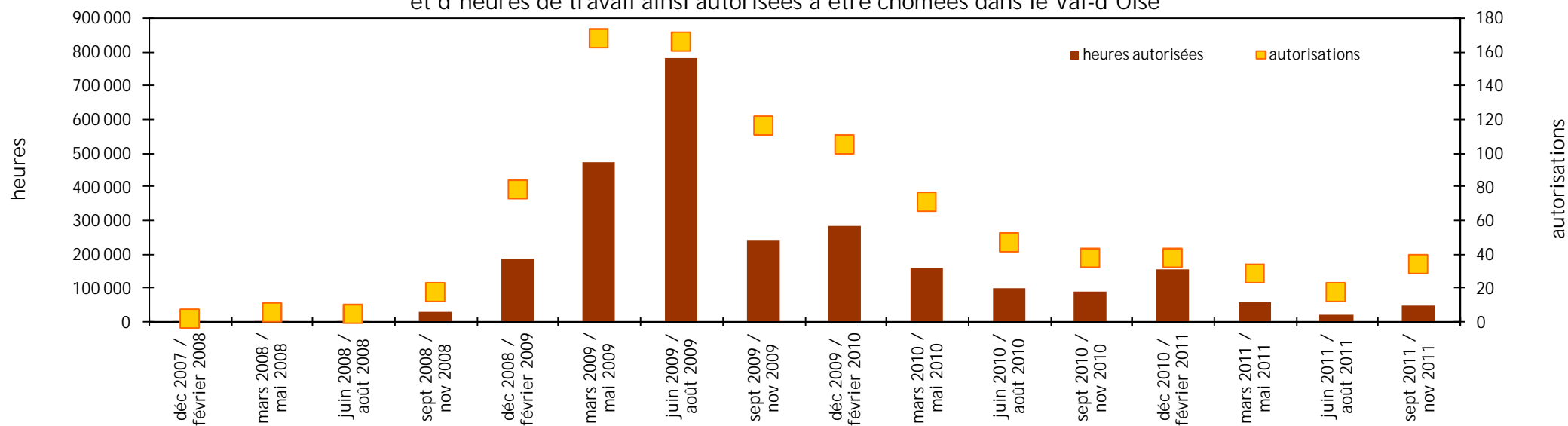
q La métallurgie et les autres industries manufacturières/ réparation et installation de machines/équipement concentrent les plus importants volumes d'heures autorisées localement en 2011. Ces deux secteurs affichent également les plus forts taux de recours autorisés (resp. 11,9 et 11,6 heures pour 1 000).

Secteurs d'activité qui concentrent le plus d'heures autorisées, de janvier à novembre 2011



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE

Nombre d'autorisations de recours à l'activité partielle accordées de décembre 2007 à novembre 2011 et d'heures de travail ainsi autorisées à être chômées dans le Val-d'Oise



Source : DIRECCTE UT - Traitement : DIRECCTE / SESE